
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 10 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, Mme OCANA, M. DEMAISON (arrivé à 19h15), Mme SPARACINO, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. HAMMOUMI, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme MAHIEU, conseillère municipale, par Mme MORIN M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO M. BOUDIGNAT, conseiller municipal, par M. DELVAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. VAUVRE

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 3.02.2023	

---0000000---

N° 2023.06

**ASSOCIATION « LE MONDE A PORTEE DE MAINS »
(Attribution d'une subvention exceptionnelle)**

La séance continuera

Accusé de réception en préfecture
977 24770792-20230210-DEL-2023-06-DE
Date de transmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Le Maire expose au Conseil :

- Par courrier en date du 14 novembre 2022, l'association Le Monde à Portée de Mains a présenté son projet de voyage humanitaire de fin d'études à Madagascar, qui permet de valider le dernier semestre du cycle de formation des élèves infirmier(e)s.
- 5 étudiants en soins infirmiers à l'IFSI de Provins, organisent un séjour de 5 semaines du 10 février au 12 mars 2023, pour apporter une aide aux plus démunis et ainsi mettre en œuvre les compétences nécessaires à leur métier.
- L'association doit financer ce projet dont le coût s'élève à 6000€.
- Les étudiants ont déjà planifié différentes actions qui vont leur permettre de récolter des fonds pour financer ce projet.
- Afin de compléter ce financement, l'association sollicite une subvention auprès de la Ville de Provins.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (31 voix "pour") :

- ⇒ D'attribuer une subvention d'un montant de 500€ à l'association Le Monde à Portée de Mains, pour réaliser un voyage humanitaire à Madagascar. Le versement interviendra à leur retour de voyage.
- ⇒ D'effectuer le versement de la subvention à la fin de cette opération.
- ⇒ De faire signer le contrat d'engagement citoyen tel que prévu par la loi 2021-1109 du 24 aout 2021.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 15.02.2023 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 15.02.2023



Olivier Lavenka
O. LAVENKA